

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

L'an deux mille huit, le dix juillet à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de vingt neuf sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le quatre juillet précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mmes BASTIDE, BLIN, AZZOUZ, Melle BEN CHEIKH, Adjoint au Maire, Mme FAIVRE, Melle KAIS, Mme GAUTIER, M. LEROY, Mme MONCLIN, MM FARRAGUT, BOURCIER, Mme PONTHER, M. ZEITOUN, Mlle TABOUREAU, MM. OBERTAN, GUY, Mme DE MOURA, M LESKO, Mme HARDY - DOURNES, M. CHALLAL, Mme MATMATI, MM RIGAULT, TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. BOURDI représenté par M. KONIECZNY,
M. LE DANOIS représenté par Mme BLIN,
M. TILLIET représenté par Mme ESPINASSE,
M. REDON représenté par Mme FAIVRE,
M. KASSAMALY représenté par M. FLANDIN,
Mme MHEBIK représentée par Mme AZZOUZ,
M. LOCRAZ représenté par Mme LE GLOANNEC,
Mme COHEN représentée par Mme BASTIDE,
Mme CROZAT représentée par M. Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
M. LISON représenté par M. SAIDANI,
Mme TOULLEC représentée par Mlle KAIS,
M. TRIGANCE représenté Mme HARDY - DOURNES,
M. HANOT représenté par Mme MATMATI,

Absent :

Mlle DOUMBIA

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance. Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU, ayant obtenu quarante deux voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

CM081007 - 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU 42 voix

Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM081007 - 2 - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE

APPROUVE la convention pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire et toutes pièces s'y rapportant.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 3 -. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION "EPINAY DYNAMIQUES" ET LA VILLE D'EPINAY SUR SEINE - ANNEE 2008

APPROUVE la convention entre la Ville et l'Association Epinay Dynamiques fixant les objectifs communs ainsi que la contribution matérielle et financière de la commune pour l'année 2008,

FIXE le montant de la subvention pour 2008 à 7 800 €uros (sept mille huit cent euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 4 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT" ANNEE 2008

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association "Maison du Commerce et de l'Artisanat" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune pour 2008,

FIXE le montant de la subvention pour 2008 à 29 400 € (vingt-neuf mille quatre cents euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

**CM081007 - 5 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
AVEC L'ASSOCIATION "LOGIS" - ANNEE 2008**

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association "LOGIS" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2008,

FIXE le montant de la subvention pour 2008 à 10 860 € (dix mille huit cent soixante euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 6 - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – ANNEE 2008

APPROUVE l'attribution de subventions municipales aux associations pour l'année 2008 comme suit :

Amicale des Vil's Brodequins	300,00 €
Association Socio Culturelle Portugaise d'Epinay	1 500,00 €
Les p'tites canailles en récré	292,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 41

N'a pas participé au vote : 1

**CM081007 - 7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION NATIONALE DES
COMBATTANTS**

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200,00 euros à l'Union Nationale des Combattants pour l'organisation du tournoi « Générations foot 3 »,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

**CM081007 - 8 - RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DES MISSIONS VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-DENIS-EN-FRANCE
2^{ème} TRANCHE DES TRAVAUX**

DECIDE le versement d'une subvention à l'association Diocésaine de Saint-Denis-en-France pour la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église Notre Dame des Missions à hauteur de 10 %,

DECIDE le versement à l'association Diocésaine de Saint-Denis-en-France d'une subvention de 29 334,92 € pour le financement de la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église Notre Dame des Missions,

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 9 - CONVENTION AVEC LE COLLEGE JEAN VIGO POUR LA CREATION ET LE SUIVI D'UNE CLASSE D'ORCHESTRE

APPROUVE la convention entre le collège Jean Vigo et la Ville d'Epinay-sur-Seine, pour l'année scolaire 2008/2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 10 - CONVENTION AVEC LE LYCEE JACQUES FEYDER POUR UN ENSEIGNEMENT DE DETERMINATION ET DE SPECIALISATION MUSIQUE ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

APPROUVE la convention entre le lycée Jacques Feyder et la Ville d'Epinay-sur-Seine, pour l'année scolaire 2008/2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION UFFEJ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'EVEIL AU CINEMA EN DIRECTION DES PUBLICS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

APPROUVE la convention liant l'UFFEJ à la Ville d'Epinay-sur-Seine, pour la mise en oeuvre, à destination du jeune public, d'actions de sensibilisation aux œuvres cinématographiques dans le cadre des dispositifs « Cinébambino », « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » et pour l'organisation administrative du transport des enfants dans le cadre du dispositif « Cinébambino »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement , en octobre 2008 d'une première échéance, correspondant aux missions effectuées au 4^{ème} trimestre 2008, d'un montant de 7.820 €, pour la mise en œuvre des dispositifs « Cinébambino », « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma »,

APPROUVE le versement, en janvier 2009, d'une deuxième échéance, afin de permettre à l'UFFEJ d'assurer la continuité de ses missions, d'un montant de 7 .820 €,

APPROUVE le versement du solde, dès le vote de l'avenant fixant le montant de la subvention pour le premier semestre 2009, après le vote du budget primitif 2009,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 12 - CONVENTION DE PARTENARIAT « FESTIVAL VILLES DES MUSIQUES DU MONDE » EDITION 2008

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Villes des musiques du monde » ainsi que la charte jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 1.500 € nets de taxe (Mille cinq cent euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 13 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CONSEIL GENERAL DE SEINE SAINT-DENIS POUR LA RENOVATION DU STUDIO DE DANSE DU CONSERVATOIRE

APPROUVE la demande de subvention d'investissement émise par la Ville d'Epinay-sur-Seine auprès du Conseil Général de Seine Saint-Denis, pour un montant estimé à 5 697,75 € (cinq mille six cents quatre vingt dix sept Euros et soixante quinze centimes),

APPROUVE la demande de dérogation émise par la Ville d'Epinay-sur-Seine auprès du Conseil général de Seine Saint-Denis, pour commencer les travaux avant la délibération de la commission permanente,

DIT que les crédits sont prévus au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 14 - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF AUTORISATION DE SIGNATURE DES LOTS N° 1 ET 3

APPROUVE

- L'acte d'engagement avec la société SRT pour un montant de 294 756,00 €HT, lot n°1, démolition, gros-œuvre, VRD, bardage, charpente, carrelage faïence
- L'acte d'engagement avec la société ALU BOIS pour un montant de 219 649,00 €HT, lot N°3, Menuiseries : A menuiseries bois, B menuiseries métalliques et métallerie

AUTORISE le Maire à signer les lots N° 1 et 3,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 15 - MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIAUX, MATERIELS ET OUTILLAGES AUTORISATION DE SIGNATURE DES LOTS N° 6 ET 7

APPROUVE

- L'acte d'engagement avec la société POINT P pour un montant annuel compris entre 5 000,00 €HT et 25 000,00 €HT, lot n°6, maçonnerie carrelage
- L'acte d'engagement avec la société REBER pour un montant annuel compris entre 8 500,00 €HT et 30 000,00 €HT, lot N°7, vitrerie

AUTORISE le Maire à signer les lots N° 6 et 7,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 16 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMOLITION DES EQUIPEMENTS PUBLICS SIS 6 ET 10 BIS RUE DUMAS ET DES LOGEMENTS SIS 4 RUE DUMAS

APPROUVE la convention de groupement de commandes pour l'opération de démolition des équipements publics sis 6 et 10 bis rue Dumas et des logements sis 4 rue Dumas entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et la société FRANCE HABITATION,

APPROUVE la désignation de la société FRANCE HABITATION en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

ELIT EN qualité de membre de la Commission d'Appel d'Offres , M. Jean-Claude FLANDIN, membre titulaire, M. Hervé CHEVREAU, membre suppléant,

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes,

AUTORISE la société FRANCE HABITATION à lancer la procédure de passation des marchés nécessaires à l'opération de démolition des équipements publics sis 6 et 10 bis rue Dumas et des logements sis 4 rue Dumas.

Ont voté pour : 35

Contre : 6

Abstention : 1

CM081007 - 17 - CENTRE COMMERCIAL EPICENTRE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC MADAME CANARELLI

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec Madame CANARELLI, ayant pour objet de prévoir :

- une résiliation amiable anticipée du bail commercial conclu avec cette dernière,
- une diminution du loyer en principal de 15.919,10 €uros TTC sur la période du 1^{er} novembre 2006 au 30 juin 2008,
- la libération des lieux au plus tard le 31 juillet 2008,
- le versement d'une indemnité d'éviction par la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT sur laquelle seront retenues les sommes restant dues à la Commune d'Epinay-sur-Seine, soit 9.431,98 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel susmentionné,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 35

Abstentions : 7

**CM081007 - 18 - CENTRE COMMERCIAL EPICENTRE PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL AVEC MONSIEUR ET MADAME ALT**

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec Monsieur et Madame ALT, ayant pour objet de prévoir :

- une résiliation amiable anticipée du bail commercial conclu avec ces derniers,
- une diminution du loyer en principal de 11.269,88 €uros TTC sur la période du 1^{er} novembre 2006 au 30 juin 2008,
- la libération des lieux au plus tard le 31 juillet 2008,
- le versement d'une indemnité d'éviction par la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT sur laquelle seront retenues les sommes restant dues à la Commune d'Epinay-sur-Seine, soit 54.656,43 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel susmentionné,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 35

Abstentions : 7

**CM081007 - 19 - CENTRE COMMERCIAL EPICENTRE PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL AVEC MADAME BENISTY**

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec Madame BENISTY, ayant pour objet de prévoir :

- une résiliation amiable anticipée du bail commercial conclu avec cette dernière,
- une diminution du loyer en principal de 12 071,66 €uros TTC sur la période du 1^{er} novembre 2006 au 30 juin 2008,
- la libération des lieux au plus tard le 31 août 2008,
- le versement d'une indemnité d'éviction par la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT sur laquelle seront retenues les sommes restant dues à la Commune d'Epinay-sur-Seine, soit 77 564,75 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel susmentionné,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 35

Abstentions : 7

**CM081007 - 20 - DEMANDE DE SUBVENTION DES PORTEURS DE PROJETS
- AXE EDUCATION - DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ANNEE 2008**

APPROUVE les conventions avec les porteurs de projets,

DECIDE l'attribution de subventions municipales aux porteurs de projets pour l'année 2008 comme suit :

			Contributions				
Porteurs de projets	Intitulé de l'action	Coût total	Ville	CUCS	Education Nationale	Conseil Général	Autres subventions
Collège Roger Martin du Gard	Médiation Culturelle	15 690	1 000	7 190	6 500	1000	
	Remise de prix	2 300	400	1 700		200	
Collège Jean Vigo	Prévention de l'illettrisme	3 000	500	2 000	500		
	Remise de Prix	2 080	400	1 280	400		
Collège Evariste Galois	Remise de Prix	2 000	600	600		600	200
Collège Robespierre	B.I.A	4 600	1 000	2 400			1 200
Total		29 670	3 900	15 170	7 400	1 800	1 400

AUTORISE le Maire à signer les dites conventions,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 21 - DEMANDE DE SUBVENTION DES PORTEURS DE PROJETS - AXE SANTE - DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ANNEE 2008

APPROUVE les conventions avec les porteurs de projets,

DECIDE l'attribution de subventions municipales aux porteurs de projets pour l'année 2008 comme suit :

			Contributions				
Porteurs de projets	Intitulé de l'action	Coût total	Ville	CUCS	Education Nationale	Conseil Général	Autres subventions
Amicale du Nid	Action Promotion Santé	23 700	1 000	1 000			21 700
Collège Jean Vigo	Rallye sida	1 600	200	1 000	400		
Total		25 300	1 200	2 000	400		21 700

AUTORISE le Maire à signer la dite convention,

DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 22 - DEMANDE DE SUBVENTION DES PORTEURS DE PROJETS - AXE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE - DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ANNEE 2008

APPROUVE les conventions avec les porteurs de projets,

DECIDE l'attribution de subventions municipales aux porteurs de projets pour l'année 2008 comme suit :

		Contributions						
Porteurs de projets	Coût total de l'action	Ville	CUCS	Droit Commun	Région	Conseil Général	Participation des usagers	Subvention privée
AIRS	12 942	1 200	6 000	2 500			542	2 700
AADEF	12 000	4 500	5 350	2 150				
ADSEA	6 450	1 250	1 700		3 000			500
ALJT	1 020	510	510					
CIDFF	8 400	4 000	4 400					
Sos Victimes	7 710	3 855	3 855					
Total	48 522	15 315	21 815	4 650	3 000		542	3 200

AUTORISE le Maire à signer les dites conventions,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 23 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-annexé à compter du 1^{er} juillet 2008,

Ont voté pour : 42

CM081007 - 24 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-annexé à compter du 1^{er} septembre 2008,

Ont voté pour : 42

CM081007 - 25 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°s 0120 AU 0121 – 0123 AU 0134 – 0136 AU 0141 – 0144 AU 0151 – 0153 AU 0156 – 0158 AU 0166

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 0120 au 0121 – 0123 au 0134 – 0136 au 0141 - 0144 au 0151 – 0153 au 0156 – 0158 au 0166.

CM081007 - 26 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMEMENT A LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises au mois de juin 2008, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

CM081007 - 27 - RELOCALISATION DE L'AGENCE DE LA CAISSE D'EPARGNE - PROCOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ANNULE la délibération du Conseil municipal en date du 29 mai 2008 approuvant le protocole d'accord transactionnel entre la Commune d'Epinay-sur-Seine, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Ile-de-France, en présence de l'Office Public de l'Habitat de Seine Saint-Denis,

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel avec la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, en présence de l'Office Public de l'Habitat de Seine Saint-Denis,

AUTORISE le Maire à signer le protocole susmentionné,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081007 - 28 - MARCHE DE NETTOYAGE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 6 AU LOT N°1 – NETTOYAGE REGULIER DE LOCAUX

APPROUVE l'avenant n°6 au marché de nettoyage, lot N°1, nettoyage régulier de locaux,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 40

Contre : 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vingt et une heure et cinquante minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,